



Octobre 2024

## A LA UNE



### [Accidents du travail] Informer le service de médecine préventive et la F3SCT / le CST

En parallèle de la gestion administrative de l'accident notamment à l'égard de la CPAM ou de l'assureur statuaire, l'Autorité Territoriale doit informer le service de médecine préventive ainsi que les membres de la Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) ou à défaut du Comité Social Territorial (CST) de la collectivité. Cela permet d'une part au service de médecine préventive d'améliorer le suivi de l'agent accidenté et également d'accompagner la collectivité dans sa démarche de prévention. D'autre part, cela permet aux membres de la F3SCT / du CST de décider de l'opportunité de faire une enquête si notamment l'accident est à caractère répété et/ou grave.

Le CDG45 propose un [modèle de rapport circonstancié](#).

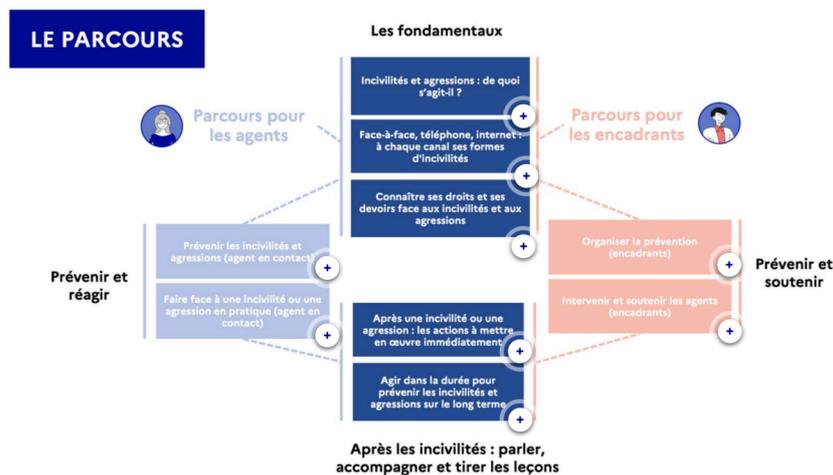
- Pour les collectivités qui ont conventionné avec le **service de médecine préventive du CDG45**, il convient d'envoyer le rapport circonstancié à [medecine.preventive@cdg45.fr](mailto:medecine.preventive@cdg45.fr)
- Pour les collectivités **dont le CST est placé auprès du CDG45**, il convient d'envoyer le rapport circonstancié à [prevention.inspection@cdg45.fr](mailto:prevention.inspection@cdg45.fr)

## VUS SUR LE NET

### [RPS] Prévenir et gérer les incivilités et les agressions dans la relation à l'utilisateur

Le Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques propose **sept modules de formation en ligne**, comportant des témoignages d'experts ou de collègues, des quiz et des informations. L'objectif est de permettre un échange avec l'utilisateur en favorisant le respect mutuel, c'est-à-dire en connaissant ses droits et devoirs face à un utilisateur et les bonnes pratiques à mettre en œuvre avant, pendant et après l'échange avec un utilisateur. En fin de parcours, des fiches synthétiques sont accessibles en téléchargement.

[En savoir plus](#)



## [RPS] Evaluation des facteurs de RPS

L'INRS propose une brochure sur la démarche d'évaluation des risques psychosociaux (RPS) en vue de leur intégration dans le document unique d'évaluation des risques professionnels et de la mise en place de mesures de prévention.

[En savoir plus](#)

## [Risque chimique] Protéger ses mains

Un dépliant de sensibilisation, destiné à un large public, attire l'attention sur les risques liés à l'utilisation des produits chimiques sur la santé et les mains.

[En savoir plus](#)

## [EPI] Bien choisir ses chaussures de sécurité

Les supports de prévention à votre disposition :

6 fiches thématiques complétées de 2 vidéos.

Ces supports abordent :

- 01 Les généralités d'usage
- 02 Les conseils pour l'hygiène et le soin des pieds
- 03 Comment essayer et choisir sa paire ?
- 04 Comment bien choisir sa pointure ?
- 05 Comment bien lacer ses chaussures ?
- 06 Quelles chaussettes choisir et porter en été ?
- 07 Quelles chaussettes choisir et porter en hiver ?
- 08 Quand faut-il changer de chaussures EPI ?

[Téléchargez le kit](#)

En partenariat avec la Fédération française de la chaussure, le Synamap (syndicat national des acteurs du marché de la prévention et de la protection) et certains fabricants français de chaussures, le Centre technique du cuir (CTC) propose un [kit téléchargeable](#) pour aider les préventeurs à sensibiliser les travailleurs à mieux porter leurs chaussures de sécurité.

## [Télétravail] Prévenir les risques pour préserver sa santé

L'INRS propose deux documents pour sensibiliser les employeurs comme les travailleurs aux risques liés au télétravail :

- [Une brochure](#) qui a pour objectif d'attirer l'attention des employeurs sur la nécessité d'accompagner la mise en place et la pratique du télétravail pour réduire ces risques, et proposer des préconisations pour les réduire.
- [Un dépliant à destination des travailleurs](#) qui donne des conseils pratiques pour prévenir les risques liés au télétravail.

# [Risque routier] Réaliser des travaux sous circulation en sécurité

Pour protéger les personnels de chantier, mais aussi les usagers de la route en cas de travaux sous circulation, un protocole strict doit être mis en place, avec les maîtres d'ouvrage. Le guide « Équipements de la route - Réaliser des travaux sous circulation en sécurité », co-édité par le Syndicat des équipements de la route (SER) et l'OPPBTP, répertorie toutes les bonnes pratiques de la profession afin d'éviter une collision avec un véhicule ou un engin de chantier.

[En savoir plus](#)



## ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Réaliser des travaux sous circulation en sécurité

| EN COÉDITION |



# [QVCT] Des nouvelles ressources disponibles

L'ANACT propose des nouvelles ressources pour parler de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) :

- [3 nouvelles affiches](#)
- [une infographie sur les 3 dimensions de la QVCT](#)
- [une infographie sur les 5 idées reçues sur la QVCT](#)

Besoin d'un conseil ? une question ?

Contactez le service prévention et inspection



Vous recevez ce courriel car vous êtes inscrit à notre flash prévention  
 Votre adresse électronique est précieuse | Nous nous engageons à la garder pour nous  
[Notre politique de confidentialité](#)  
[Gestion de l'abonnement | Désinscription](#)  
 CDG45 - 20 avenue des Droits de l'Homme - BP91249 - 45002 Orléans Cedex 1